Coûts des formations

SALARIÉS

APPRENTIS



FRAIS D'ADMISSION

Les frais d'admission aux sélections ne pourront être remboursés quel que soit le motif évoqué.

	Accompagnant Éducatif Social Moniteur Éducateur BPJEPS ASEC	Assistant de Service Social Éducateur Spécialisé Éducateur Jeunes Enfants
Frais de dépôt du dossier	40,00 €	
Frais pour les épreuves de sélection orales après acceptation du dossier	80,00 €	
Droits d'inscription remboursés aux élèves boursiers	170,00 €	
Frais de scolarité (par année scolaire)		480,00€
CVEC (Crous) remboursés aux élèves boursiers		103,00 €

FRAIS PÉDAGOGIQUES

• Prise en charge du coût de la formation par votre employeur dans le cadre du développement des compétences : contrat de professionnalisation ou Transition Pro

Prise en charge par la mobilisation de votre Compte Personnel de Formation

• Educateur Spécialisé : 8 100,00 € Accompagnant Educatif et Social : 8 100,00 €

Assistant(e) de Service Social : 8 900,00 €

Educateur de Jeunes Enfants : 9 300,00 €

Moniteur Educateur : 7 100,00 €

BPJEPS ASEC : 8 000,00 €

Demandeur d'emploi : 5 605,00 €

CONTACT POUR UNE DEMANDE DE DEVIS : comptabilite@ifme.fr

Contacter le CFA sanitaire et social de Montpellier :

- 04 67 69 04 36

- contact@cfa-sanitaire-social.com

CANDIDATS REVALIDANTS

FRAIS POUR LES REDOUBLANTS DE FORMATION NON SALARIÉS

Les redoublants salariés ne sont pas concernés par ces tarifs, merci de contacter l'accueil.

Domaine de formation à représenter	Blocs de compétences à représenter	Frais
• 1 Domaine de Formation	1 ou 2 Blocs	200,00 €
• 2 Domaines de Formation	3 ou 4 Blocs	300,00 €

Au-delà de 2 Domaines de Formation ou de 4 Blocs à représenter, nous vous invitons à vous rapprocher du Responsable de la filière concernée afin d'établir un devis.